

SERVICES DU DÉPARTEMENT

PÔLE FINANCES, ÉCONOMIE,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET ENVIRONNEMENT

DIRECTION
AMÉNAGEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE

CAROLINE CARLIER
☎ 04-32-40-79-17

TERRITOIRE DU DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

**ARRETE PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT
FONCIER DE VAUCLUSE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

N°2015- **5637**

VU le titre II du livre 1^{er} du code rural et de la pêche maritime notamment les articles L.121-8, L.121-9 et R.121-7 à R.121-17,

VU le code de l'organisation judiciaire,

VU la délibération de la commission permanente en date du 2 septembre 2006 autorisant le Président du Conseil Départemental de Vaucluse à mettre en œuvre la procédure de constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier,

VU l'arrêté n°07-3691 du 13 juin 2007 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier de Vaucluse,

VU l'arrêté n°2015-3982 portant modification de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier de Vaucluse,

VU les désignations ou les propositions présentées dans les conditions définies par les articles L.121-8, R.121-7 et R.121-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU la désignation du 18 mars 2015 du Mouvement de Défense Exploitations Familiales de Vaucluse,

VU les désignations faites par le Conseil Départemental de Vaucluse par délibération n°2015-628 du 18 juin 2015,

VU la désignation du 1^{er} septembre 2015 du syndicat des Jeunes Agriculteurs de Vaucluse,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : L'Article 2 de l'arrêté n° 07-3691 du 13 juin 2007 est modifié de la façon suivante :
La commission départementale d'aménagement foncier de Vaucluse est ainsi composée :

◆ Présidence :

- Mme Catherine GRAND LOISEAU, titulaire
- M. Jean Marie GALAS, suppléant

◆ Conseillers départementaux :

- MM. Thierry LAGNEAU, Christian MOUNIER, Mme Sylvie FARE, M. Jean-François LOVISOLO, titulaires
- Mmes Corinne TESTUD-ROBERT, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Darida BELAIDI, suppléantes

◆ Maires de communes rurales :

- M. PEYRON, Maire de Mondragon, et M. DUSSARGUES, Maire de Mornas, titulaires,
- M. ARENA, Maire de Murs, et M. SAURA, Maire d'Uchaux, suppléants.

◆ Personnes qualifiées :

- Mmes Martine BERNARD, Julie VIEIRA-REAL, Pauline RICARD, Stéphanie MARI, Hélène BOURGIN, M. Franky AUGER.

◆ Représentant du Président de la Chambre d'Agriculture :

- M. Bernard MILLE, titulaire

◆ Représentants des organisations syndicales agricoles les plus représentatives au niveau national :

- La représentante de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), Mme Sophie VACHE, titulaire,
- Le représentant des Jeunes Agriculteurs de Vaucluse, Julien LATOUR, titulaire.

◆ Représentants des organisations syndicales agricoles les plus représentatives au niveau départemental :

- Le représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), M. Daniel CARLES, titulaire,
- Le représentant des Jeunes Agriculteurs de Vaucluse, Rudy USSEGLIO, titulaire,
- Le représentant du Mouvement de Défense des Exploitations familiales, M. Gilles BERNARD, titulaire,
- Le représentant de la Confédération Paysanne de Vaucluse, M. Laurent THEROND, titulaire.

◆ Monsieur le Président de la chambre des notaires ou son représentant :

- Maître Philippe BEAUME, titulaire

◆ Propriétaires bailleurs :

- MM. Raymond UGHETTO, David GRANGER, titulaires,
- MM. René LEYDIER, Jean-Louis PILAT, suppléants.

◆ **Propriétaires exploitants :**

- Mme Lucette GUGLIELMINO, M. Geoffrey CANTO, titulaires,
- Mme Brigitte AMOURDEDIEU, M. Didier LOMBARD, suppléants.

◆ **Exploitants preneurs :**

- MM. Frédéric VEVE, José BOUVIER, titulaires,
- MM. Sébastien CLEMENT, Nicolas BOURDELIN, suppléants.

◆ **Représentants d'associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages :**

- M. Denis LACAILLE, représentant l'Union APARE-CME et M. Jacques PAGET, représentant France Nature Environnement 84 (FNE 84), titulaires,
- Mme Christine DANTAUX, représentant l'Union APARE-CME et Mme Nicole BERNARD, représentant France Nature Environnement 84 (FNE 84), suppléants.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté précité restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Général des Services du Département, le Président de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département et notifié aux membres intéressés de ladite commission.

Avignon, le 24 SEP. 2015

Le Président

Maurice CHABERT

